

GROUPE DE TRAVAIL DEBAT PUBLIC

Réunion du 23 avril 2012 – PROCES-VERBAL

Etaient présents :

- M. Jean-Louis CANOVA, conseiller général de la Meuse,
- M. Daniel LHUILLIER, conseiller général de la Meuse,
- Mme Claire PEUREUX, Paroy sur Saulx,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt,
- M. Denis STOLF, maire de Treveray,
- M. Yves THERIN, MEDEF,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Jean-Michel FERAT, ASN,
- M. Benoît JAQUET, CLIS.

Etaient excusés :

- Mme Patricia ANDRIOT, conseillère régionale de Champagne-Ardenne,
- M. Roland CORRIER, conseiller général de la Meuse,
- M. Henri FRANCOIS, maire de Saudron,
- M. Nicolas LANGLOIS, Saint Amand sur Ornain,
- M. Stéphane MARTIN, maire de Gondrecourt le Château,
- M. Hervé VAN DE WALLE, Le Bouchon sur Saulx,
- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA,
- M. Didier BERTRAND, CFDT,
- M. Jean-Marie MALINGREAU, CFTC,

M. JAQUET indique qu'il a pris contact avec le secrétaire général de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) qui sera chargée d'organiser le débat. Ce dernier a confirmé qu'à ce jour, il ne pouvait donner aucun détail sur la forme que pourrait prendre ce débat (et cela ne sera possible que lorsque la Commission aura été saisie officiellement, vraisemblablement entre octobre et décembre de cette année), sachant que le contenu exact de la saisine aura une influence sur les modalités retenues.

Par ailleurs, M. FERNBACH s'interroge sur le dossier que doit constituer l'ANDRA en vue de ce débat public. Il convient de savoir si le projet sera bouclé ou s'il sera présenté avec des options, notamment pour la localisation des installations de surface ou pour le mode de transport (et la localisation des infrastructures).

Pour M. LHUILLIER, le CLIS doit exploiter ces deux incertitudes (modalités du débat et dossier ANDRA) et faire remonter ses souhaits ou ses exigences. Sur le premier point, il suggère par exemple que la Commission mette en place des groupes de travail thématiques dans le cadre du débat. Sur le second, concernant les transports, il propose que le CLIS porte la

demande d'un transport des déchets exclusivement par rail (ce qui, selon MM. COUDRY et THERIN, dans une perspective à plus long terme, pourrait également permettre le transport de passagers).

Dans le même ordre d'idée, les membres du groupe de travail évoquent l'entreposage en surface avant stockage, s'il était décidé. Le CLIS doit obtenir des garanties pour que sa durée soit la plus courte possible et pour que le volume soit le plus réduit possible (ne pas amener de colis s'il n'y a pas d'emplacement disponible au fond, et tant qu'il y a des colis en attente en surface). Il faudra également s'interroger sur le sort d'un colis stocké s'il était décidé de le retirer.

M. CANOVA fait part de l'initiative de l'Association Nationale des CLI (ANCCLI) qui souhaiterait que le débat public sur le projet de stockage soit l'occasion de remettre en avant la solution alternative de l'entreposage renouvelable (ou pérenne) en surface ou en subsurface, telle qu'elle avait été discutée lors du débat sur la gestion des déchets de 2005-2006 (et retenue dans les conclusions comme axe de recherche à explorer).

A l'occasion d'une rencontre avec MM. DEMET (ANCCLI) et HERIARD-DUBREUIL (Mutadis) le 10 avril dernier, l'ANCCLI a évoqué la possibilité de constituer un partenariat avec le CLIS (avec le soutien du cabinet Mutadis) afin de travailler sur cette voie et d'être en mesure de présenter des propositions lors du débat public.

M. LHUILLIER estime que la loi de 2006 n'a pas repris cette voie en faisant du stockage géologique la solution de référence, et qu'il est sans doute trop tard pour mettre en cause ce choix.

Compte-tenu de cette observation partagée par les membres du groupe de travail, il est décidé d'attendre le compte-rendu de la rencontre du 10 avril avant d'aller plus loin dans cette démarche ou de ne pas y donner suite.

Afin de recueillir des éléments d'information plus précis sur le dossier qui servira d'appui au débat public, M. CANOVA propose aux membres du groupe de travail de participer à la réunion organisée par l'ANDRA dans ses locaux de Saudron, le mardi 15 mai à 14h00.